

Pas d'acide muriatique dans l'eau des piscines à Sainte-Foy

Vous avez bien lu. La Ville de Sainte-Foy n'utilise plus l'acide muriatique pour équilibrer le pH de l'eau de ses piscines. Elle emploie plutôt du CO₂. C'est ce qu'a confirmé **Marcel Filteau**, responsable des activités aquatiques au service des Loisirs de la Ville de Sainte-Foy.



Selon M. Filteau, le gaz carbonique offre plusieurs avantages. Premièrement, il équilibre le pH de l'eau comme le fait l'acide muriatique, tout en étant moins cher à l'achat. De plus, ce gaz est beaucoup moins dangereux que l'acide muriatique qui, lorsqu'il entre en contact avec le chlore, produit un gaz mortel. Enfin, le CO₂ a comme effet de faire augmenter le degré d'alcalinité de l'eau. Dans certains cas, l'usage du CO₂ peut éliminer complètement l'utilisation du bicarbonate de soude. Tout cela se traduit par des économies appréciables. M. Filteau a confirmé

que le coût d'installation du gaz carbonique à la piscine Sylvie-Bernier a été remboursé en une année seulement par les économies réalisées sur l'achat de bicarbonate de soude et parce que le gaz carbonique coûte moins cher.

Étrangement, il semble que le CO₂ soit peu utilisé dans les piscines municipales au Québec, s'il faut en croire M. Filteau. Ce sujet n'a pas été abordé lors du dernier congrès de l'Association des responsables aquatiques du Québec (ARAQ). L'APSAM souhaite en connaître davantage sur les procédés nouveaux ou sur des produits chimiques moins dangereux utilisés pour le traitement de l'eau. Elle invite les responsables et les employés des piscines municipales à lui faire part de leurs expériences.

